



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-10**

**Adoption du règlement numéro 2022-10 déterminant les modalités
d'affichage des avis publics**

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

QUE le règlement numéro 2022-10 déterminant les modalités d'affichage des avis publics été adopté lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption, conformément à la loi.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 21^E JOUR DE SEPTEMBRE 2022.

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité entre 8 heures et 17 heures, 21^e jour de septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour de septembre 2022.

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière